



COMMUNE DE JUNGHOLTZ

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann - Guebwiller

REÇU LE

6 DEC. 2019

SOUS-PREFECTURE DE
THANN-GUEBWILLER

CONSEILLERS MUNICIPAUX	
Elus	15
En fonction	15
Présents	13
Représentés par procuration	2
Absents	

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait des délibérations de la séance du
02 décembre 2019

Convocation du 25 novembre 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE	M. Guy HABECKER, Maire
MEMBRES PRESENTS	M. Marc KAUFFMANN, Adjoint au Maire, Mme Marie-Josée BOLTZ, Adjointe au Maire, M. Francis LAUCHER, Adjoint au Maire, Mme Nathalie ARICO, adjointe au Maire M. Hervé CORTESE, M. Jean – François FISCHER, Mme Raymonde KUPEK, Mme Audrey MUNSCH, M. Jean-Jacques MUNSCH, Mme Delphine TEIXERA-CHOULET, M. Olivier TERNISIEN, M. Marcel ZINK
MEMBRES ABSENTS REPRESENTES PAR PROCURATION	Mme Valérie LAURENT. M. Philippe MARSCHAL
MEMBRES ABSENTS	

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Mme Marie-Josée BOLTZ est désignée secrétaire de séance.

4 : Cimetière : Tarif des concessions funéraires

PJ : règlement du cimetière annexe 2

Vu l'article L2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières,

Vu l'article L2223-14 du CGCT relatif au types de concession,

Vu l'article L2223-14 du CGCT relatif à la tarification des concessions

M le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de travaux de création d'un columbarium et du jardin des souvenirs, il est nécessaire de fixer les tarifs appliqués aux concessions funéraires. Il serait également indispensable de créer un règlement du cimetière et site cinéraire en y incluant : le Columbarium et le jardin du souvenir

Arrivée de Mme Nathalie ARICO à 19h24 et arrivée de Delphine TEIXEIRA-CHOULET à 19h28 qui prennent part au vote à partir de ce point

A compter du 01 janvier 2020, il est proposé la tarification suivante :

Concessions 15 ans - simple - double	110,00€ 150,00€
Concessions 30 ans - simple - double	(160,00 et 320,00€ pour mémoire) 180,00€ 340,00€
Concessions perpétuelles	Plus disponible
Columbarium : - Case Columbarium 15 ans - Case Columbarium 30 ans	280,00€ 510,00€
Jardin du souvenir dispersion des cendres :	50€

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE (Guy HABECKER, Marc KAUFFMANN, Marie-Josée BOLTZ + procuration, Francis LAUCHER, Nathalie ARICO, Hervé CORTESE, Jean – François FISCHER, Raymonde KUPEK + procuration, Audrey MUNSCH, Jean-Jacques MUNSCH, Delphine TEIXEIRA-CHOULET, Olivier TERNISIEN, Marcel ZINK),

le conseil municipal :

- valide le nouveau règlement du cimetière
- charge Monsieur le Maire d'appliquer le nouveau règlement du site cinéraire
- fixe les prix des différentes concessions et redevances comme indiqué dans le tableau annexé ci-dessus qui remplace toutes délibérations tarifaires précédentes,

Certifié conforme
Jungholtz, le 03 décembre 2019



Le Maire :
Guy HABECKER

Rendu exécutoire, et transmis-en
Sous-Préfecture, le 05 décembre 2019



Le Maire :
Guy HABECKER